

ERIC LUCAS

Autiste CIM-10 F84.5 à haut potentiel altruiste
Rescapé de la psychiatrie publique française
Martyr Administratif Français depuis 1994
Fondateur de Autistan.org en 2014
Demandeur d'asile au Brésil depuis 2017
ERICLUCAS.org



LRAR RR076012763BR

20200914_ELO_ICAMDAAD---FR-PM
_Nouvelle-demande-en-vain-et-à-QUI-
aide-fin-torture-psychologique-étatique

**Monsieur le Vice-Président
Conseil d'Etat**
1, place du Palais Royal
75100 PARIS cedex 01
France

ICAMDAAD (Injustice et cauchemar administratifs du mutisme et du défaut d'accès à l'assistance et aux droits)

Nouvelle demande en vain et "à QUI ?" d'aide pour fin de torture psychologique étatique du mutisme et de l'absence de l'aide nécessaire à la fin des injustices relatives à la séquestration médico-administrative et au viol étatique de vie privée (et des ruines et détresses sans fin en résultant)

Rio de Janeiro, le 14 septembre 2020

Monsieur le Vice-Président

Depuis environ 20 ans, je cherche de l'aide afin de diminuer le mutisme administratif qui m'empêche de trouver comment réduire les (autres) supplices administratifs des injustices qui me sont imposées à vie, c'est-à-dire le maintien par l'Administration française de l'injustice d'une séquestration médico-administrative de 15 mois en 1994-1995, et celui de l'injustice de l'immixtion administrative indue et insigne dans ma vie privée, par rapport à mon ami soutien de vie étranger, cauchemar "visa / titre de séjour" très injuste commencé le 24 juin 2002 (bien lire 2002), toujours en cours, jamais reconnu, et même présenté comme étant de notre faute par l'Administration. (A ce sujet, les services du Défenseur des Droits ont noté – dans un courriel de 2015 – qu'il y avait bien discrimination, mais ça n'est pas allé plus loin, et depuis, comme tous les autres, ils ignorent scrupuleusement mes demandes).

Comme aucune de mes tentatives pour obtenir justice ne fonctionne, et vu mon expérience désastreuse et traumatisante avec un Tribunal Administratif il y a plus de vingt ans (*exposée plus bas*), depuis environ cinq ans mes recherches se concentrent surtout sur la notion d'assistance socio-administrative, qui théoriquement devrait servir à diminuer ces problèmes.

Il devrait exister une assistance socio-administrative accessible et adaptée à l'autisme.

En effet, mes diverses tentatives avec les assistantes sociales "ordinaires" (malgré leur bonne volonté réelle, souvent) m'ont donné l'impression de leur parler de science-fiction. *(Il est vrai qu'il est difficile, pour les "gens normaux" dont la vie est relativement simple - puisque tout est prévu pour eux et par eux - de se représenter les calvaires infligés inconsidérément aux personnes "différentes" par les bureaucrates de l'Administration française - surtout ceux de la catégorie "petits chefs", de loin les pires, le besoin d'autorité n'ayant jamais remplacé l'intelligence ni l'humanité - et quant à la compassion, ils ne savent pas ce que c'est).*

La nécessité d'une telle assistance est évidente en particulier pour les autistes, puisque l'autisme renvoie à une sorte de "trouble de la communication", donc il va de soi que les services publics et l'Administration en général doivent fournir certaines adaptations et prises en compte, comme elles le font (censément) pour d'autres formes de handicaps, et ainsi que s'y est engagé l'Etat français en ratifiant la CDPH. *(Même si on sait qu'il y a une grand part de "théorie, sur le papier", il faut tout de même montrer quelques signes ou quelques mesures - surtout en période d'examen de la France par le Comité CDPH).*

Comme expliqué en vain à beaucoup de services publics et ministères depuis de nombreuses années (y-compris par LRAR), je ne parviens pas à obtenir l'assistance socio-administrative accessible adaptée, ni pour moi-même ni encore moins pour mes collègues autistes. Et ce, même au prix d'une grève de la faim - rapidement dissuadée par un Consulat de France dans le pays où j'ai trouvé refuge, depuis 2017.

Il semble donc y avoir un problème, une incohérence ou un dysfonctionnement quelque part. Soit cela vient de moi, soit du système administratif, soit des deux.

Et comme j'ai déjà envoyé de très nombreux courriers en vain, de mon côté je ne vois vraiment pas quoi faire de plus. A part accepter de souffrir en silence et à vie, ce qui me pose un problème d'ordre moral (au moins) quand l'auteur des souffrances et supplices est l'Administration de la France, et que celle-ci se targue de défendre les Droits Humains.

Si j'étais né dans pays "dictatorial", ce serait différent. Mais là, "c'est la France". Et même après un demi-siècle de sous-France, je n'arrive toujours pas à me faire à l'idée qu'il faut se résigner à considérer ce pays comme une sorte de dictature administrative.

Donc, comment faire ?

Comment est-ce que les personnes autistes de France (ou exilées, temporairement ou non) peuvent recevoir l'aide humaine nécessaire ?

Et on ne peut tout de même pas invoquer mon exil pour me la refuser, puisque cette "fuite" provient précisément du calvaire né de cette absence d'aide et du maintien, donc, des injustices en question.

L'idée selon laquelle "il faudrait d'abord commencer par revenir en France pour régler les problèmes", initialement imaginée (puis abandonnée) par le Consulat est particulièrement saugrenue, dans la mesure où environ deux décennies d'efforts n'ont pas permis d'y arriver, donc ce n'est pas en revenant que, comme par magie, tout va se débloquer. Bien au contraire, les tortures et souffrances seraient être multipliées, sans parler de l'épée de Damoclès du risque d'hospitalisation de force, qu'on m'a déjà servie pendant 15 mois, et dont l'absurdité finirait par confiner au ridicule si ce n'était pas si triste, surtout pour les milliers de malheureux qui n'ont pas eu la chance de pouvoir s'échapper de ce piège gluant et indigne de la France. Enfin, de l'idée qui en est présentée au public, notamment à l'étranger.

Dans tous les cas, autisme ou pas, handicap ou pas, il me semble que l'Administration de la "cinquième puissance mondiale" devrait, pour le moins, permettre à ses "usagers" de trouver comment se défendre lorsqu'elle "dysfonctionne".

Et là il faut arrêter de nous dire que tout est toujours de notre faute : les bureaucrates font des erreurs, et des grosses, comme tout le monde – et surtout quand ils tombent sur des "pas normaux", notamment des autistes : nous sommes abonnés aux malentendus et aux misères nées de l'imaginaire bureaucratique couplé au "principe de précaution", et les "travers et bassesses humaines" font le reste.

Donc, victimes "collatérales", "négligeables", sans espoir de défense contre un système solidaire qui a toujours raison même quand il a tort : l'Administration française.

Ainsi, dépourvu de solutions et de boule de cristal, je n'ai pas d'autre option que de chercher encore et toujours (comme dans une sorte de loterie), aujourd'hui auprès de vous, en espérant que, vous accepterez au moins de me donner une piste pour continuer cette quête. Ce serait appréciable.

Compte-tenu de la durée approximative d'une vie humaine, je crois que maintenant j'ai dépassé la moitié en temps du supplice administratif français, de cette peine "robotique", voulue par personne et sur laquelle personne ne semble avoir de contrôle.

Donc c'est juste un mauvais moment à passer, juste une vie ~~pourrie~~ ruinée par la France.

Si la réincarnation existe et si on a le choix, croyez-bien que je ferai tout ce que je peux pour ne pas renaître dans cette vallée de larmes, comme ça je ne dérangerai plus l'Administration française infallible, avec mes lettres "trop longues" ou "qu'on ne peut pas lire" (sic).

Si malgré tout quelqu'un lit, voici tout de même quelques précisions.

J'ai besoin d'aide pour mettre fin à des injustices qui me sont infligées par l'Administration française, depuis 26 ans et 18 ans, et à la torture psychologique résultant du maintien hautain de ces injustices, ET du mutisme administratif consenti lors de chacune de mes tentatives, à part quelques exceptions qui, en fin de compte, sont encore pires : des "supplices de Tantale" (promesses puis néant), ou des réponses complètement "incompréhensives", qui devraient désespérer encore plus.

Cela fait bien longtemps que je n'essaie plus rien avec le Ministère de la Justice, alors que pourtant, a priori, c'est celui et peut-être même le seul qui devrait être adéquat (*je n'ose plus écrire "compétent"*) pour mettre fin à des injustices.

Les quelques souvenirs que j'ai concernant la "Justice" française (*à laquelle j'envoie une lettre similaire*) sont, dans l'ordre antéchronologique :

- Une plainte déposée directement au TGI de Cayenne, où j'ai demandé et obtenu un tampon sur une copie d'icelle, que je garde. Inutilement comme le reste.
(Par pitié : il ne conviendrait probablement guère de bien vouloir rediriger ma lettre vers ce département sans lire le reste, puisque je n'y ai vécu que 15 jours.)
Cette plainte n'a évidemment jamais reçu la moindre réponse, pas plus que mes courriels dont une dame très gentille dans ces locaux m'avait pourtant promis deux fois (deux jours différents) qu'ils y répondraient. Elle avait l'air sincère, et moi je "marche" à chaque fois. Ça, c'était donc mon "dernier essai" avant la présente, en octobre 2016.
- En 2015, une demande d'aide juridictionnelle, dont je n'ai pas de souvenirs, si ce n'est qu'elle n'a abouti à rien du tout, comme le reste.
- Un assez grand nombre de plaintes effectuées de diverses formes, parfois en LRAR, et dans divers départements. Avec parfois quelques réponses, généralement sans rapport avec la teneur de mes explications et demandes, et en tous cas, manifestement, dépourvues d'éléments susceptibles de les faire prospérer.
- Et surtout, ce qui me bloque et me traumatise, c'est l'ordonnance rendue par le TA de Lyon à la fin des années 90, déclarant que ma requête était rejetée, en se focalisant uniquement sur une petite phrase située à la fin de celle-ci, où je demandais juste, par précaution polie, si ce tribunal était bien "compétent" pour mon problème (et en demandant de bien vouloir me dire où m'adresser sinon, ce qui évidemment fut ignoré aussi).
Ici mon "crime" fut apparemment d'avoir utilisé (naïvement) le mot "compétent" alors que j'aurais pu écrire "approprié". Et encore, vu l'état d'esprit ambiant, peut-être que même comme cela ils auraient encore trouvé un moyen pour "rejeter".
Quand on reçoit une telle ordonnance de 4 pages "au nom du peuple français", qui rejette et piétine l'usager, en ignorant totalement son problème et en en créant un autre de toutes pièces, pour pouvoir alors le mépriser "au nom du peuple français", il est difficile ensuite de même seulement penser à recourir à la Justice française et en particulier au Tribunal

Administratif : on est dissuadé à vie par ce "sceau" fumant. (Et c'est à se demander si ce n'est pas le but...)

Mais quand les tortures psychologiques continuent encore et encore, pendant des décennies, et qu'aucune piste ne donne de résultat, il faut malgré tout essayer, encore.

Mais visiblement quoi que je fasse, que j'écrive de telle ou telle manière, ça ne va jamais.

Explicite, c'est "trop long" (on comprend quand on lit, mais c'est "trop long" à lire).

Résumé, c'est "pas assez précis" (évidemment...).

Et surtout, ce n'est jamais adressé au bon interlocuteur.

Et quant à mon éternelle question "mais à QUI puis-je m'adresser ?", personne n'y répond.

Peut-être que chacun croit qu'un autre va répondre. Je ne sais pas, tout ce que je vois c'est que je suis toujours à traîner mon boulet, et que l'Administration française d'une part me martyrise, et d'autre part ne m'aide pas (ce en quoi il faut tout de même louer une certaine cohérence).

Les autistes sont très très habitués aux rejets, aux refus et à l'exclusion arbitraires et "lapidaires". Ce n'est pas la peine d'en rajouter, on connaît déjà très bien tout ça.

Ce dont les personnes autistes (et les autres) ont besoin, c'est de justice, d'équité, de décence, d'humanité. Pas de lettres toutes faites qui rejettent aussi vite que possible, ou qui consentent à mentionner que "ce n'est pas là", sans pour autant dire QUI serait donc l'interlocuteur des services publics qui va enfin aider.

Aider à obtenir justice, mais aussi aider à communiquer pour ce faire, puisque visiblement je m'y prends mal, et on me l'a assez dit.

C'est pour cela que je passe mon temps à demander une "assistance socio-administrative accessible", autant que possible adaptée à l'autisme, pour moi mais aussi pour les autistes en général.

Vu le nombre d'injustices et d'incompréhensions relatives aux autistes (qui doivent constituer une part importante de ses dossiers), je ne vois pas comment un Ministère de la Justice pourrait gérer avec justesse des demandes ou affaires liées à des personnes autistes, sans s'appuyer sur l'aide d'au moins un "référént autisme" (spécialisé en autisme) propre au dit Ministère.

En outre, je croyais naïvement que le SEPMPH, le DdD ou d'autres organismes publics, ou même le PR, allaient tout de même m'aider, et non pas faire semblant. (Ici on peut reconnaître au SEPMPH au moins le "mérite" de ne même pas avoir fait semblant.)

En juin 2017, une petite grève de la faim ici à Rio de Janeiro (où je suis – très officiellement - demandeur d'asile depuis plus de trois ans, pour le motif précis des supplices administratifs français) n'a pas permis d'obtenir ce que demandais à la France, à savoir "au moins un interlocuteur de l'Administration" et "une assistance socio-administrative accessible".

Ceci me semble indispensable pour espérer aller vers la résolution des problèmes (d'injustices

administratives) puisque je vois mal comment résoudre un problème sans dialogue. Je n'ai pas l'impression qu'une telle demande de ma part soit abusive. Si elle l'est, il faudrait qu'on me le dise. Mais comme il n'y a pas véritablement de dialogue...

Aujourd'hui, après trois ans de nouveaux efforts épistolaires "diplomatiques" prudents auprès de l'Administration française, il semblerait implicitement établi (?) que "l'interlocuteur" en question serait le Consulat de France à Rio – ce que je pensais évident dès mon arrivée fin 2016, mais ce que ce Consulat ne paraissait pas (vouloir) "entendre".

Depuis environ un an j'essaie donc d'obtenir l'aide en question de la part de ce Consulat, mais pour l'instant j'ai obtenu seulement une réunion sans rien de concret, puis uniquement un courriel me reprochant gentiment et subliminalement le nombre de mes rappels par courriel (pourtant très mesuré selon moi), et m'assurant que je ne devrais pas m'inquiéter car mes courriels sont lus, ce qui devrait me plonger dans la perplexité si tout l'ensemble n'avait pas déjà "explosé" les limites du surréalisme depuis bien longtemps (2002 pour le "cauchemar visa / titre de séjour" et 1994 pour la séquestration médico-administrative honteusement et flagramment erronée).

Et bien sûr la crise sanitaire est invoquée, pourtant "mon problème" date depuis bien plus longtemps, et visiblement il survivra, lui, à cette pandémie (et même si j'en mourrais, les injustices administratives, elles, resteraient "non traitées", éternellement cette fois).

Je suis vraiment désolé mais au bout de tant d'années de sévices publics, tout cela me provoque parfois des "bulles de rien" dans la pensée, au point qu'en essayant de décrire cette "méga-néo-kafkaïennerie" je reste inerte devant mon ordinateur, comme absent, "désintégré" par la puissance infinie de l'absurdité et du mépris cynique de l'Administration française ce qui rend difficile l'écriture mais ce qui épargnera le lecteur.

Ainsi l'Administration, par l'entremise des plus ~~abus~~ fantasques de ses agents, pousse sans le savoir les personnes autistes, vulnérables, ou autres, dans des "limbes" ou même dans des "enferts" mentaux qu'elle n'imagine pas.

Et vu ce qu'on voit, même si elle l'imaginait, ça ne changerait rien.

Quel sera le degré "d'agacement" (au mieux) des rares "lecteurs administratifs" arrivés jusqu'à cette ligne ? Pourtant, je suis une personne TRES gentille (trop, sans doute), et au départ, je voulais juste vivre tranquillement, comme les autres.

Je ne pouvais pas me douter que les cauchemars administratifs et l'inhumanité pouvaient atteindre de telles proportions et que ma vie ne serait en fait guère plus qu'un martyr administratif, car je croyais naïvement à la "doctrine officielle" (liberté, égalité, fraternité, Droits de l'Homme, Etat de Droit, etc.).

Si c'est "à cause de l'autisme" que j'ai "dysfonctionné" en n'ayant pas compris qu'il ne fallait pas croire à ces "beaux principes", il y a de quoi s'interroger, et c'est très grave...

Après, au bout de plus de 25 ans de tortures, de mépris (et parfois de "grand n'importe quoi"), l'Administration française se sert maintenant (officieusement) du côté "pénible" de mes demandes, de mes suppliques, pour encore et toujours, s'abstenir d'y donner suite. Sans manquer bien sûr de se courroucer et de se draper dans la vertu de l'Etat offensé etc. Et naturellement sans rien comprendre. Et surtout, sans jamais reconnaître ses fautes. Le "pot de fer contre pot de terre". Où sont la "justice" ou la "justesse" là-dedans ?

On ne peut pas vraiment dire que l'humanité et la compassion étouffent les bureaucrates incriminés, généralement aussi imbus qu'ignorants que méconnaissants, et quant au bon sens, n'en parlons pas.

Cela fait au moins 10 ans que j'écris un peu partout que je n'en peux plus de cette torture. Pourtant, rien n'est fait, aucune aide n'apparaît, et les injustices administratives sont toujours là et bien là, comme à leurs premiers jours.

"Au mieux", d'aucuns me reprochent de ne pas m'y prendre correctement. Mais justement, quand je demande à cor et à cris l'assistance nécessaire pour cela, il n'y a "plus de son, plus d'image".

On dit qu'il n'y a pas pire sourd que celui qui ne veut pas entendre, et le gros problème dans tout cela, c'est que je suis réduit à implorer de l'aide auprès des fautifs, qui ne reconnaîtront jamais leurs erreurs et leurs fautes. Donc comment faire ?? Je n'ai pas de boule de cristal...

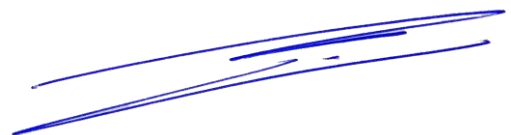
Désolé pour ces épanchements et autres "bouteilles à la mer".
(De toutes façons, "personne ne lit", et même si, ça ne change jamais rien.)

La nouvelle "lettre à qui ?" que j'ai écrite aujourd'hui au réveil (une fois de plus), est recopiée ci-dessous. Merci tout de même si quelqu'un lit.

Je demande de l'aide, je demande la fin de la torture des injustices et du mutisme administratifs, je demande qu'on me donne le nom et l'adresse de courriel d'au moins une personne ou un service de l'Administration française prévus et efficaces pour qu'ils fassent enfin cesser ce martyre.

Je vous prie de croire, Monsieur le Vice-Président, à l'assurance de ma très respectueuse sidération.

Eric LUCAS
Martyr Administratif Français



Nouvelle "lettre à qui ?", écrite aujourd'hui au réveil (une fois de plus)

Bonjour

Encore une fois, je ne sais même pas à qui je peux envoyer ce message, mais je n'ai pas d'autre choix que de l'écrire, puis de mettre des adresses email, un peu au hasard, sachant qu'on ne va pas me répondre, ou que ça va "agacer", ou que dans le meilleur des cas une personne qui répondrait va avoir la gentillesse de me dire que malheureusement elle n'est pas le bon interlocuteur.

Comme d'habitude, je vais faire un article de blog personnel, et le partager sur Facebook, comme une bouteille à la mer, dans l'espoir qu'un jour quelqu'un m'aidera enfin à trouver la réponse à "l'éternelle question".

Cette question est toujours la même depuis des années : "QUI ?".

Comme je l'ai déjà demandé de très très très nombreuses fois pendant des années, et surtout durant ces 5 dernières années :

"Quel est le nom, le prénom et l'adresse courriel de la ou des personne(s) ou service(s), fournis par l'Administration française, censé(e)s m'aider à mettre fin aux injustices que je subis ?". Et qui le feraient "pour de vrai", bien sûr.

On entend et on lit partout que la France est un "Etat de droit" où règnent la liberté, l'égalité, la fraternité, la justice, les droits de l'homme, la défense des personnes vulnérables etc, etc, mais CONCRETEMENT je ne trouve PAS comment cela s'applique, dans mon cas.

(La remarque est hélas valable aussi pour les autres autistes, mais ici c'est une démarche personnelle, individuelle.)

Je me réveille une fois de plus avec cette interrogation lancinante : "QUI ?".

Qui va enfin m'aider ?

Je parle de l'aide à laquelle j'ai théoriquement droit, comme les autres.

Puisque cela fait plus de vingt ans que dure ce cauchemar de la recherche en vain, sans doute que je dois mal m'y prendre.

Mais alors, là encore, qui va m'aider à "pallier", à corriger ? C'est sans fin.

J'ai beau passer un temps phénoménal à demander de l'aide pour mettre fin aux injustices administratives infligées, ou pour trouver comment recevoir de l'aide pour obtenir cette aide, ou encore pour trouver comment lutter contre le mutisme administratif relatif à tout ça, le résultat est toujours le même : parfois, après des années d'efforts, de rarissimes interlocuteurs administratifs acceptent de me dire ou de m'écrire des choses mais ces choses n'ont que peu de rapport avec ce que je décris, et ne représentent pas le moindre début de quoi que ce soit pour "avancer".

Donc, concernant le cauchemar de l'impossibilité de trouver comment obtenir justice dans l'affaire de la séquestration médico-administrative de 15 mois en 1994-1995 (dont l'erreur médicale est presque trop facile à démontrer maintenant que l'ignorance concernant l'autisme est un peu moins obtuse), j'en suis toujours au même point qu'au tout premier jour de mon incarcération : injustice maximale, et impossibilité d'y faire quoi que ce soit, de trouver comment obtenir justice.

Cela fait plus de 26 ans maintenant que je suis coincé dans ce piège.

La première lettre de demande de libération que j'écrivais dès le deuxième jour (car impossible le premier jour à cause de leurs drogues), à plat ventre sur le carrelage de la chambre d'isolement de l'hôpital (car, bien sûr, pas de table ni quoi que ce soit de sensé dans un tel endroit), elle est toujours d'actualité.

La seule différence c'est que je vis maintenant physiquement en liberté, mais l'injustice, le "viol du soi" (par des médesinges ~~abrutis~~ ahuris, en plus - preuves écrites à l'appui), l'abus criant, l'ignoble arrogance ignorante ("l'ignarrogance"), le refus d'humanité et de dialogue, le désespoir absolu et indicible (sans les mots pour le dire et sans personne pour l'entendre), et tout ce que je pourrais écrire à ce sujet mais que je n'écrirai pas ici car c'est trop de souffrance, tout ça, c'est toujours là, la blessure est toujours béante, et je ne vois vraiment pas au nom de quoi je devrais "oublier" pendant que les coupables continuent, impunis, sur leur piédestal d'ignorance imbue et de chienlit.

Et concernant l'autre cauchemar majeur, l'immixtion de l'Administration française dans ma vie privée et affective, dans une sphère intime sacrée que par essence elle ne peut comprendre ni encore moins juger ou - pire - souiller, et la ruine de deux vies humaines en résultant, qui est une torture durant depuis le 24 juin 2002, avec, chaque jour, du désespoir souvent sans fond, vertigineux en pensant à l'impossibilité d'obtenir justice ou même seulement un dialogue, là encore rien n'a changé depuis le premier jour, depuis ma toute première lettre de demande d'aide et de fin d'injustices de ce deuxième "11 septembre" personnel.

Ici aussi je pourrais écrire la même chose que plus haut, et je ne sais pas ce qui est le pire, mais dans les deux cas la blessure est toujours ouverte comme au premier jour, et ce qui est le plus insupportable, c'est qu'il n'y a rien ni personne (apparemment) dans cette "Administration française" qui serait capable et désireux d'y faire quoi que ce soit.

Tout le monde s'en fiche pas mal, à part quelques rares exceptions qui se désolent sincèrement de ne pas savoir quoi y faire.

Si la "République française", c'est ça...

Torturer des gens sans défense, handicapés, pour ensuite s'en laver les mains et faire semblant de ne pas voir, de ne pas comprendre...

Non, ce n'est pas possible d'accepter sans se défendre, non, ce n'est pas possible d'oublier sans rien faire, de fermer les yeux sur les injustices les plus insignes, et de passer sa vie en victime forcée à regarder le sol, à être privée du droit de demander des comptes aux "élites toutes puissantes" (médecins publics et fonctionnaires bureaucrates) qui dictent leurs volontés et

fantaisies, d'une manière aussi arbitraire qu'absurde, ~~stupid~~ stupide inintelligente et égoïste. Abjecte et infâme. Inhumaine.

Ainsi l'Administration française, loin d'aider les gens, vient pourrir et laminer leur existence, toujours par le biais de "petits chefs" ou de "petits médecins-chefs" atteints de carences en intelligence et en humanité mais pétris d'orgueil, "justiciers du dimanche" pitoyables décidant arbitrairement sans rien comprendre, faisant n'importe quoi, ce qui ensuite n'est jamais reconnu par l'Administration.

C'est toujours le même affreux mécanisme, pour moi comme pour tant d'autres. Infect et ~~minable~~ très très bas.

Ce qui compte d'abord pour l'Administration française, c'est la protection de ces gens et de leur orgueil, pas la justice et l'aide ou la défense du citoyen, même handicapé.

Inutile de me servir les beaux discours de "compréhension" et autres promesses : en tant d'années je connais la musique.

Tout ce que je vois c'est le résultat concret, dans les faits : zéro.

Où sont la "justice" et le "service au public" dans tout ça ?

Je ne vois pas. Dites-moi juste où c'est, s'il-vous-plaît.

Si vous considérez que tout ce que m'a fait l'Administration est juste, mais que peut-être je suis trop idiot, ou handicapé, ou quoi que ce soit d'autre, pour le comprendre, alors la moindre des choses serait de le déclarer.

Peut-être que de là où nous sommes, tout en bas, quelqu'un pourrait comprendre un peu. Après tout, l'Administration française, quelque part, c'est quand même prévu pour servir aux gens, même aux non-fonctionnaires, donc il ne semble pas abusif d'espérer que certains usagers puissent un jour apercevoir la Lumière, et puis ce serait gratifiant pour les élites de la "puissance publique" de savoir que leurs efforts sont reconnus voire appréciés.

Si la justesse de l'Administration est hermétique et inaccessible aux simples mortels (les "usagers"), si les fonctionnaires sont infaillibles mais que c'est nous autres, hagards importuns, qui sommes trop hébétés pour le comprendre, comment dès lors un de "ceux qui ne sont rien" pourrait-il accéder à la Suprême Connaissance d'une telle Glorieuse Révélation ?

Et si ce n'est pas ça, si – comme tout le montre – l'Hydre et ses servants ont "dysfonctionné" dans leurs décisions initiales, puis fauté dans leurs refus d'admettre leurs erreurs, alors l'injustice étatique est patente, et elle doit donc être réparée.

Comment ? Je n'en sais rien pour l'instant. Je ne vois pas comment penser à ce sujet tant qu'il n'y a aucun moyen pour se défendre, pas d'aide, pas de dialogue, et une omerta compacte sur les fautes étatiques incriminées.

Mais réparer, c'est aussi prévenir, c'est-à-dire mettre en place les mesures nécessaires pour

éviter que d'autres innocents vulnérables ne soient jetés vifs dans cette machinerie infernale (comme c'est déjà le cas pour des milliers de personnes, sans parler de toutes les victimes mortes ou suicidées).

La phrase que vous lisez s'est glissée toute seule dans ma lettre ; c'est une astuce anti robots humains et anti hypocrisie, que j'essaye pour la première fois (en plus de vingt ans d'ouvrages, il faut être créatif) : si vous la lisez, je vous prie d'en faire mention dans votre hypothétique réponse, ce qui permettra au(x) lecteur(s) de savoir si vous avez réellement lu cette lettre. (Vous pouvez aussi lire ceci et ignorer ma requête dans une éventuelle réponse : dans les deux cas le mépris hautain-usuel l'impossibilité habituelle serait similaire, et une fois de plus avérée.)

Dans ce nouveau "message pour qui ?", je comptais faire un petit résumé des démarches les plus importantes que j'ai essayées en vain (lettres recommandées, plaintes, demande d'aide juridictionnelle, recherche d'assistance sociale, Défenseur des Droits, consulat, députés, ministères, et même une grève de la faim, etc.), mais rien que l'idée de faire ce résumé me donne une impression mentale de début d'évanouissement, et en plus ça ne servirait à rien : ce serait encore des choses à écrire et à lire, "c'est trop long", c'est fatigant ou parfois irritant pour le lecteur, et personne ne sait quoi y faire.

Parfois des gens ricanent en lisant mes lettres, et expliquent doctement que ce n'est pas comme ça que je vais obtenir des réponses, et qu'en plus ce n'est pas le bon destinataire... Admettons, mais quand je demande comment faire alors, c'est le silence et le mutisme, comme d'habitude.

Donc la question c'est toujours la même : "QUI ?".

Qui va enfin m'aider à me sortir de ce cauchemar, et à QUI faut-il s'adresser ?

Car si c'est juste pour soupirer et décréter que "ce n'est pas adapté", mais sans rien proposer comme solution, ça, c'est déjà fait au moins cent fois : je connais, merci bien.

Et puis, toujours tout mettre sur le dos de l'utilisateur, dont c'est la faute si l'Administration française lui pourrit la vie injustement, et dont c'est encore la faute s'il ne parvient pas à se défendre, c'est facile.

Et très injuste.

Et s'il n'y a personne, aucun service public pour aider, rien, alors tout ce système n'est-il pas juste un immense "village Potemkine" ?... Qu'est-ce qu'il y a comme mot, au-delà de "vertige infini" ?

Si l'Administration française est incapable, inefficace et impalpable à ce point, si c'est juste "un concept", un songe, une chimère, un conte pour les enfants et pour les étrangers, alors nul n'a le droit de s'en prévaloir pour imposer quoi que ce soit, notamment par la force (enfermement "psychiatrique", refus de passage de frontière ou menace de reconduite à la frontière, etc.).

A un moment donné, il faut être logique : on ne peut pas en même temps être dans la puissance absolue et nanti de la force publique la plus indiscutable quand il s'agit d'imposer à des innocents des décisions injustes (ce qu'il faut montrer, mais comment puisque tout est fait pour l'empêcher ou pour dissuader ?), et en même temps se prétendre dans le

dénuement administratif impuissant le plus total et éploré dès qu'il s'agit d'aider ces mêmes innocents, surtout quand c'est pour réparer les erreurs étatiques commises à cause des excès de la puissance en question, permis par les "travers de la nature humaine" de quelques obscurs bureaucrates-machinistes ahuris égarés.

Si on accepte ça, si l'Etat français accepte ça, alors cela revient à admettre que les deux mamelles de la France sont l'hypocrisie et - pardon - la "dégueulasserie" (désolé, je n'ai pas trouvé d'autre mot, car aucun mot "propre" n'est idoine).

Pour en revenir à mes supplices administratifs personnels, où puis-je m'adresser, qui va m'aider à mettre fin à cette torture psychologique du mutisme administratif, de l'absence d'aide publique (alors qu'en plus, en tant que personne handicapée j'y ai particulièrement droit), de l'absence de justice, de velléité de quoi que ce soit de la part de l'Administration pour m'aider ?

Requête qui évidemment dérange l'Administration puisque le but ici est de me défendre contre les injustices créées par cette même Administration, ce qui explique donc son peu d'entrain.

Pourtant, il y a théoriquement une obligation, non ?

Si oui, alors comment la faire appliquer, concrètement ?

Et s'il est impossible de trouver comment faire appliquer, alors que faire ?

Il doit bien y avoir quelque part un moyen pour l'Humain de se défendre contre la "machine", non ?

Parfois je me dis que je devrais peut-être essayer de faire une plainte auprès de "l'Europe" ou de l'ONU.

Mais pour faire ça, il faudrait que j'aie d'abord "épuisé" toutes les possibilités de recours au niveau national.

Mais comment est-ce possible, puisque rien n'a même seulement commencé ?

C'est surtout moi qui suis épuisé (et on le serait à moins, au bout de tant d'années).

Au rythme où vont les choses, quand je serai mort ça n'aura pas plus avancé.

La "justice" et l'aide des autorités publiques pour l'obtenir, ça existe, j'ai pas rêvé, non ?

Ça existe bien pour les autres, on le voit dans les "informations" sur la vie des "gens normaux".

Alors pourquoi, pour les autistes, il n'y a rien, pourquoi sommes-nous condamnés à errer dans les limbes, à chercher en vain et à vie, à se cogner contre les murs, les portes, sans jamais de solutions ??

A part, quelquefois, par hasard ou par erreur, quand une "personne fonctionnaire" gentille ouvre une porte et explique de manière sincèrement désolée qu'elle ne sait pas quoi faire pour aider.

C'est toujours comme ça : toujours "c'est pas ici". Autrement dit, c'est de l'exclusion perpétuelle.

On n'entre pas dans les cases, ces minuscules et pathétiquement rudimentaires cases

ordinaires. Rejetés, broyés, laminés. Par "l'ahurisme triomphant". (Pour le dire poliment...) Et pendant ce temps, l'Administration continue à se pavaner.

Je ne vois pas ce que je peux faire d'autre que, "au minimum", continuer à demander de l'aide. Comme au loto, peut-être qu'un jour ça va "toucher" "la bonne personne", ou que quelque chose va se passer.

Si j'arrête ma quête, alors il est certain que personne, absolument personne au monde, ne fera quoi que ce soit contre les injustices qu'on m'inflige, ni même n'y pensera au-delà de quelques jours, mois ou années, ce qui visiblement ne suffit pas quand on est un sujet "non ordinaire" de la Majesté Administrative.

Et le pire, c'est que ce genre de situations, ce n'est pas que pour moi : c'est à peu près pareil pour les autres autistes ou personnes "non adaptées" à ce système ~~débile~~ malcomprenant et injuste.

Comment faire ? Où (s')m'adresser ? Qui va enfin (nous)m'aider ??

(Je parle ici d'aide fournie par des services ayant l'obligation de le faire, pas de l'aide par des personnes ou associations de bonne volonté, qui évidemment se découragent au bout d'un certain temps, et qui surtout n'ont pas les moyens de lutter contre les dérives, la mauvaise foi et la mauvaise volonté administrative, ni les coercitions en résultant, c'est-à-dire une forme de "Terrorisme Administratif Français".)

Si "c'est ma faute", parce que peut-être "je ne fais pas comme il faut", alors, encore une fois, je demande simplement que quelqu'un me dise "qui" va enfin m'aider à faire "comme il faut".

Un "service d'assistance à la vie sociale" spécialisé autisme, rarissime et obtenu de haute lutte, n'a jamais rien fait pour m'aider à ce sujet (à part m'envoyer un formulaire vierge de demande d'aide juridictionnelle, mais sans m'aider à aller plus loin, et alors que j'avais expliqué que j'avais déjà fait ce genre de démarches, mais en vain et que sans doute c'était "mal fait").

Ce service m'a même laissé entendre qu'il lui était difficile de m'aider contre des autorités dont il dépend par ailleurs.

Et finalement il s'est arrangé pour mettre fin à cette "aide", en faisant en sorte que les services publics déclarent que "je ne relève pas" d'un tel "accompagnement".

Comme toujours, ce ne sont pas eux qui sont incapables (ou plutôt "indésireux") de m'aider, mais moi qui suis "inadapté".

Comme pour les enfants autistes qui "ne relèvent pas" de l'école "ordinaire". Etc.

Pour s'arranger et se protéger entre eux, les services publics sont très forts et très efficaces. Une armée de centaines de milliers de bureaucrates investis de la "puissance publique", contre des citoyens isolés, sans défense, sans même la possibilité de trouver une sorte de "porte d'entrée" pour au moins dialoguer avec quelqu'un pour espérer au moins un début de quoi que ce soit pour aller vers la justice.

Et bien sûr ce sont les plus vulnérables qui trinquent en premier.
Tout est verrouillé, sauf pour les "normaux".
Et on vient nous vanter des politiques soi-disant "inclusives"..
C'est la France.

P.S.

Encore une fois, envoi par "LRAREV" (Lettre Recommandée avec Accusé de Réception En Vain) à :

- Présidence de la République
- Premier Ministre
- SEPMPH
- Ministère Europe et Affaires Etrangères
- Consulat de France à Rio de Janeiro
- Et, pour changer un peu, Ministère de la Justice

Peut-être que quand je serai vraiment vieux je pourrai décorer les murs de ma chambre (si ce n'est pas dans un hôpital) avec les "réponses de l'Administration française".

En 50 à 60 ans de tentatives pour obtenir aide et justice de la part de la France, je peux espérer glaner peut-être 100 pages de déclarations (inutiles), donc un pan de mur. J'ai déjà commencé avec une lettre du MEAE me promettant une aide du Consulat, qui à ce jour reste "putative" (sauf si on considère qu'un courriel obtenu de haute lutte et m'expliquant que je ne dois pas m'inquiéter car mes courriels sont lus, c'est l'aide abondamment décrite dont j'ai besoin).

Il n'y a plus qu'à continuer, tant que la vie le permet...

(Merci d'avoir lu. Ou pas.)

*« Aux personnes en situation de handicap,
je veux ici dire très solennellement que
la République sera toujours à leurs côtés
et qu'à chaque fois qu'il y a une difficulté, une impasse, une épreuve,
qu'ils n'ajoutent pas une forme de culpabilité à ce qu'ils vivent :
c'est la nôtre, de culpabilité, pas la leur.*

*Eux, ils ont à croire en leurs rêves.
Votre différence, ça n'est pas celle que nos regards
– trop habitués aux normes – croient voir :
votre différence, c'est votre potentiel. »*

Emmanuel MACRON
Conférence Nationale du Handicap
Palais de l'Élysée - 11/02/2020



ECT - EMP. BRAS. DE CORREIOS E TELEGRAFOS
Ag: 50300270 - AC COPACABANA
RIO DE JANEIRO - RJ
CNPJ....: 34028316067950 Ins Est.: 81613524
COMPROVANTE DO CLIENTE

Movimento.: 18/09/2020 Hora.....: 15:47:47
Caixa.....: 97943388 Matrícula.: 80522025
Lancamento.: 057 Atendimento: 00052
Modalidade.: A Vista ID Tiquete.: 1883544074

DESCRIÇÃO	QTD.	PREÇO(R\$)
DOCUMENTO INTERNACI	1	29,90+
Valor do Porte(R\$)...	12,35	
Pais Destino: FRANCA		
Peso real (KG).....:	0,062	
Peso Tarifado:.....:	0,062	
OBJETO=====> RR076012763BR		
REGISTRO (INTERNACIO):	10,00	
AVISO DE RECEBIMENTO:	7,55	
Selo.....:	29,90	

TOTAL DO ATENDIMENTO(R\$) 29,90

Valor Declarado não solicitado(R\$)
No caso de objeto com valor,
utilize o serviço adicional de valor declarado

VALOR EM CARTAO DE DEBITO(R\$): 29,90
VALOR RECEBIDO(R\$)=> 29,90

SERV. POSTAIS: DIREITOS E DEVERES-LEI 6538/78

Considerando o impacto momentâneo do movimento parafista, somado aos efeitos restritivos ocasionadas em razão da pandemia da COVID-19, informamos que em algumas localidades os objetos PAC serão destinados para entrega interna nas unidades dos Correios.

O acompanhamento desses objetos poderá ser realizado pelos remetentes e destinatários por meio do portal dos Correios <https://www.correios.com.br/> ou pelo aplicativo de rastreamento

Ganhe tempo!
Baixe o APP de Pré-Atendimento dos Correios
Tenha sempre em mãos o número do ID Tiquete deste comprovante, para eventual contato com os Correios.
VIA-CLIENTE SARA 8.0.07

20200914_ELO_ICAMDAAD---FR-CE_Nouvelle-demande-en-vain-et-à-QUI-aide-fin-torture-psychologique-étatique